



CSEE PILOTAGE ECONOMIQUE EXTRAORDINAIRE DU 20 mars 2020

Une session de CSEE extraordinaire s'est tenue aujourd'hui pour statuer et voter la mise en place d'une activité partielle suite à une situation exceptionnelle et inédite que traverse notre pays et notre compagnie.

Air France se voit obliger de réduire le programme à hauteur de 95% sur le Court-Courrier, de 95% sur le Moyen-Courrier et de 90 % sur le Long-Courrier.

La mise en place du chômage partiel est essentiel pour la sauvegarde de notre entreprise et de nos emplois.

C'est pour cela que l'ensemble des élus CFE-CGC du Pilotage Economique ont affirmé cet après-midi en votant « pour » la mise en place de ce dispositif.

Nous nous devons de préparer ensemble l'après crise, pour cela la solidarité collective s'impose.

Si tout ne pourra pas forcément être accepté, la CFE-CGC saura malgré tout prendre ses responsabilités pour que le pavillon Air France puisse continuer d'être représenté dans le monde entier.

Il est évident que l'ensemble des délégués et représentants de la CFE-CGC seront également en activité partielle. Nous ne pourrions tolérer qu'il en soit autrement. Cependant même en activité partielle, nous resterons joignables afin de vous accompagner et répondre à vos interrogations.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Vos représentants CFE-CGC du Pilotage Économique

L'activité partielle se déclinera entre 50 et 80% comme suit :

Pour les fonctions supports et transverses :

Service presse et communication Expert à 50%

Service Sûreté à 40 %.

Service comptabilité et fiscalité 50%, puis 30% puis 50%.

Service des fraudes à 50%.

AMO Eco/FI s'oriente vers un taux d'activité partiel entre 50% et 80%.

CCO s'inscrit sur une mesure d'activité partielle prévu entre 50 et 80%.

Service de paie exclu à l'activité partielle pendant au moins 1 mois.

Métier éco/fi et juridique. Passage adapté à l'activité partielle. On vise le 80% mais avec du temps.

Trésorerie, achats et service « Pilotage économique » qui travaille avec le Pricing même combat mais après avoir travaillé sur un business case.

CSP Recettes commerciales de TLS. Partie production Fraude à 50% pour le moment, ensuite 80%

Sont exclus :

Programme des vols.

Juridique transport.

Pour la partie commerciale :

Le Revenu management pricing s'oriente vers un taux à 50%.

Le Logex international continue à 100% puis le taux sera réduit après 1 semaine.

Service ROC, Support team, PLAF et GP continue à 100% sur 1 à 2 semaines puis réduction à 50%.

Service la Première activité partielle à 50%

Cadre de l'IMO, centre d'appel international et Fce, IMO revenue management et distribution à 50%.

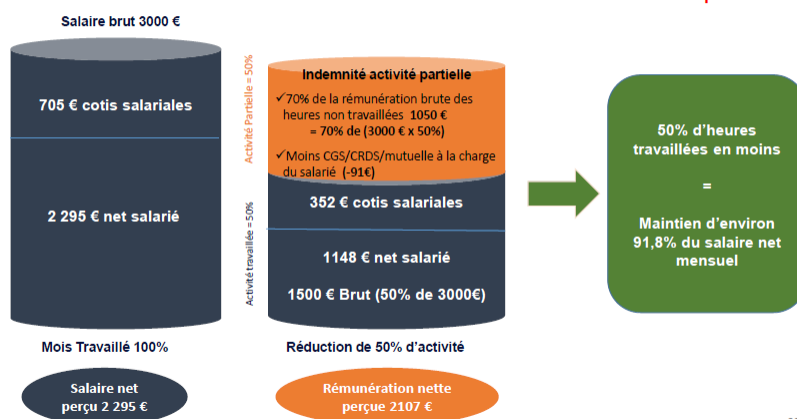
CRC Paris et Provinces, AGAF et Plateaux Groupes restent à 100%, 1 à 2 semaines, puis passe à 50%.

Les grands comptes ont une très forte activité. Ils seront en activité à 50%

⇒ **Des points hebdomadaires sur l'activité des services seront réalisés et des réajustements pourront être fait au fil de l'eau.**

Voici les tableaux explicatifs du dispositif mis en place.

Le dispositif du point de vue du salarié Exemple pour 50% d'activité partielle



26

Perte de revenu selon différentes hypothèses d'activité partielle variations selon le niveau de rémunération		
salaire brute	2 500 €	5 425 €
hyp AP 30%	4,9%	5,0%
hyp AP 40%	6,6%	6,7%
hyp AP 50%	8,2%	8,3%
hyp AP 60%	9,9%	10,0%
hyp AP 70%	11,5%	11,7%
hyp AP 80%	13,1%	13,3%
hyp AP 90%	14,8%	15,0%
Hyp AP 100%	16,4%	16,7%

